l'étendue de territoire que nous possédons dans les provinces de l'Atlantique et du Pacifique: les premières comprennent le Bas-Canada, qui contient une superficie de 201,989 milles carrés; le Haut-Canada, dont la superficie est de 148,832 milles carrés ; le Nouveau-Brunswick, dont la superficie est de 27,700 milles carrés; la Nouvelle-Ecosse, dont la superficie est de 18,746 milles carrés; l'Ile du Prince-Edouard, dont la superficie est de 2,134 milles carrés; Terreneuve, dont la superficie est de 35,913 milles carrés; donnant un total de 435,814 milles carrésqui, ajouté aux 5,000 milles du Labrador, forme un grand total de 440,814 milles carrés, renfermant une population d'environ 4.000.000 d'ames. Les provinces du Pacifique sont la Colombie Anglaise, qui contient 200,000 milles carrés; l'Ile de Vanccuver, qui en contient 12,000, et le territoire de la Baie d'Hudson (y compris l'Amérique Centrale) qui en contient 2,700,000. (Ecoutez ! écoutez !) Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier la chambre de la patience avec laquelle elle a bien voulu entendre mes observations. M'étant levé à une heure très-avancée et au moment où la chambre paraissait fatiguée, je n'ai pas cru devoir trop prolonger la discussion, et j'ai abrégé ce que j'avais à dire. C'est ainsi que je n'ai traité que superficiellement beaucoup de points sur lesquels je me serais étendu, n'eussent été les raisons que je viens de donner. Avant de finir, j'oserai exprimer l'espoir que ce grand projet ne sera pas accueilli avec esprit de parti ; car, si jamais un plan soumis à une législature a mérité qu'on mit tout esprit de parti de côté, c'est celui-là. (Ecoutez ! écoutez !) Il est évident que dans la chambre on compte une grande majorité en faveur du projet, et bien que cette dernière accorde à la minorité le droit qui lui appartient—celui de faire connaître ses objections—ce n'en est pas moins une très grande preuve que ceux qui composent cette majorité croient faire ce qui est le mieux pour le pays en appuyant cette mesure, que le peuple sanctionnera à la première occasion qui lui sera donnée de réclire ceux de ses représentants qui auront Voté pour le projet. (Ecoutez ! écoutez !) O'est le devoir de ceux qui sont en faveur du projet — et je crois qu'une grande majorité y voit de nombreux avantages pour nous-et je suis fermement persuadé qu'ils doivent à leurs commettants, au pays et au grand empire dont nous faisons partie,

de le mettre le plutôt possible à exécution. Je suis heureux, M. l'Orateur, en passant en revue les trois années pleines d'événements qui se sont écoulées depuis que je suis député à cette chambre, de pouvoir dire que la première fois que j'eus l'honneur de prendre ici la parole (en 1861) ce fut en faveur d'un projet analogue à celui que nous discutons en ce moment, car alors je me prononçai pour un gouvernement général des provinces de l'Amérique Britannique du Nord avec des législatures locales. La question de la représentation d'après le nombre était alors sur le tapis, et voici en quels termes j'exprimai mon opinion à cet égard :

"J'ai la confiance que l'on trouvera des hommes capables de régler équitablement cette question et de présenter une mesure dont le pays sera satisfait. Il se pourrait que cette mesure serait à l'effet d'amener les différentes provinces de l'Amérique du Nord à une union établis sur des bases donnant au peuple de chaque province le droit de régir ses propres affaires intérieures, et au gouvernement général le contrôle et l'administration des affaires d'un commun intérêt, le tout de manière à assurer la consolidation de la puissance britannique sur ce continent."

J'ai toujours eu cette opinion depuis que je suis capable de réfléchir sur les destinées de ce pays, et je demande qu'il me soit permis de citer encore une partie d'un discours que je prononçai en 1859. Passant alors en revue, comme je l'ai fait ce soir à la hâte, l'étendue de nos possessions et les grands avantages que nous pourrions retirer de l'union que l'on se propose de mettre à effet, voici quelle opinion j'exprimai dans un essai sur le territoire de la Baie d'Hudson et du Pacifique dont je fis la lecture à Montréal : "Avec deux puissantes colonies sur le Pacifique, avec une autre ou plus des colonies dans la région située entre le Canada et les Montagnes Rocheuses, avec un chemin de fer et un télégraphe reliant l'Atlantique au Pacifique, et nos voies de communication intérieure et sur mer auxquelles le commerce donnera de l'extension, qui peut douter de la réalité de l'avenir brillant qui se prépare pour le grand empire britannique du nord! Des hommes à vues étroites, des égolistes, enfin, pourront nous dire que tout cela n'est qu'un rêve de l'imagination; mais le temps opère des merveilles, et lorsque nous dirigeous notre regard vers l'est, l'ouest et le nord, quand nous faisons défiler devant nous les populations de l'Acadie et du Canada, du Nord-Ouest, de la Colombie et des possessions du Pacifique, qui sont les maîtres d'un